

COMMISSION DE CONCILIATION DES NATIONS UNIES POUR LA PALESTINE

13 DEC 1950

12		
----	--	--

Distr.
 RESTREINTE
 SR/139
 28 mars 1950
 Original ; FRANCAIS

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA CENT TRENTE-NEUVIEME SEANCE

tenue au Palais des Nations, Genève,
 le mardi 28 mars 1950 à 10 heures.

Présents :

M. de BOISANGER	(France)	Président
M. BARCO	(Etats-Unis)	Suppléant
M. YALCIN	(Turquie)	
M. de AZCARATE		Secrétaire principal

Projets de réponses aux lettres du délégué d'Israël et du délégué de l'Egypte en date du 23 mars 1950

Le PRESIDENT déclare que la Commission est saisie de deux projets de lettres, l'un pour la délégation d'Israël, l'autre pour la délégation de l'Egypte, que le Secrétariat a élaborés en réponse aux communications que ces deux délégations ont fait parvenir le 23 mars à la Commission.

Si la Commission en approuve les termes, ces deux lettres, qui renouvellent l'offre de création d'un Comité mixte pour l'étude de la question des réfugiés de Gaza, seront adressées sans délai à leurs destinataires. Le Secrétariat fera également parvenir à la délégation de l'Egypte une copie de la correspondance échangée entre la Commission et la délégation d'Israël.

M. BARCO (Etats-Unis) suggère d'adoucir quelque peu les termes du dernier paragraphe du projet de lettre destinée à la délégation d'Israël. Tout en indiquant qu'il approuve le projet de lettre ainsi amendé ainsi que le projet de lettre au délégué de l'Egypte, il se réserve de les soumettre à l'approbation de M. Palmer.

Il est décidé d'attendre, pour adresser ces deux communications, que M. Palmer ait pu être consulté.

Point de vue du Gouvernement des Etats-Unis en ce qui concerne la nouvelle procédure dont la Commission compte proposer l'application aux parties

M. BARCO (Etats-Unis) fait savoir à la Commission que son gouvernement auquel avait été soumis pour approbation le projet de note aux délégations sur la nouvelle procédure dont la Commission envisage l'adoption, vient de faire parvenir sa réponse. Cette réponse est favorable en général à la démarche prévue par la Commission et elle approuve la procédure envisagée destinée à favoriser la reprise par la Commission de ses efforts de conciliation.

Toutefois, la délégation des Etats-Unis, estimant qu'il importe que les relations de la Commission avec les parties restent solidement établies et que les travaux de la Commission ne risquent pas de se trouver ultérieurement rendus plus difficiles, a considéré que la forme dans laquelle serait accomplie la démarche doit être soigneusement étudiée. En adressant un communiqué à la presse qui pourrait avoir un effet opposé à celui qu'elle recherche, il ne faudrait pas exposer la Commission à un refus catégorique de la part de certaines délégations. Les milieux qui nourrissent des dispositions contraires aux vœux de la Commission pourraient, en effet, se saisir des éléments d'information ainsi publiés qui peuvent appuyer leur thèse pour provoquer sa répudiation publique. A l'inverse si la démarche est accomplie d'une façon officieuse et sans publicité, les milieux qui l'approuvent pourront exercer sur les autorités auxquelles appartient la décision une influence favorable. En d'autres termes, si la démarche est accomplie d'une façon officieuse, ce qu'elle comporte de positif se trouvera mieux soutenu, tandis que si une publicité lui est donnée, les arguments qu'il est possible de présenter pour la rejeter risquent d'être renforcés.

Dans ces conditions, il conviendra d'indiquer aux délégations que la démarche qui est faite auprès d'elles leur est soumise pour examen et ne doit pas être considérée comme une proposition rigide ou catégorique à approuver ou à rejeter en bloc.

M. Barco suggère en outre qu'au moment où la note sera remise aux délégations arabes et à la délégation d'Israël il leur soit indiqué que la Commission compte qu'elles la soumettront à une étude approfondie et ne se croiront pas obligées de donner une réponse hâtive. On leur ferait savoir également que le Président de la Commission et le Secrétaire principal vont se rendre prochainement en Orient et que l'on pourra communiquer avec eux à Jérusalem; qu'enfin la Commission espère qu'ils lui communiqueront leur réponse avant de donner des informations à la presse.

Dans ces conditions, il estime qu'une réunion de la Commission avec les parties devrait être organisée avant le départ de M. Yalcin et du Président pour l'Orient. Au cours de cette réunion, le Président remettrait la note de la Commission aux délégations en l'accompagnant de certaines explications.

Sur une question de M. Yalcin (Turquie) le PRESIDENT précise qu'il ne compte pas effectuer au cours de son voyage en Orient une tournée complète des gouvernements arabes. Il se rendra à Jérusalem et n'établit pas à l'avance un programme rigide de déplacements. De Jérusalem, il tiendra la Commission au courant et une réunion restera toujours possible à Genève avec la participation de suppléants.

Sachant que certaines délégations des parties seraient heureuses de pouvoir reprendre contact avec leur gouvernement, il pense que la Commission devrait les informer qu'elle reste en permanence à Genève mais n'envisage pas de réunions avant un certain temps; que le 17 avril, la Commission pourra, si elle le désire, les mettre en contact avec le Directeur de l'UNWRA et les membres de la Commission consultative.

M. BARCO (Etats-Unis) prend note avec satisfaction des projets de déplacement du Président. En ce qui concerne le séjour des délégations à Genève, il sait que certaines d'entre elles désirent retourner dans leur pays et pense qu'il y a intérêt à leur faciliter ce retour qui leur permettra de reprendre contact avec leurs gouvernements.

Pour bien marquer que la résidence de la Commission reste fixée à Genève, il y aurait lieu également d'indiquer que le Comité général reste en fonctions dans cette ville.

Le PRESIDENT déclare que si les membres de la Commission n'y voient pas d'objection, les délégations arabes pourraient être convoquées dans l'après-midi du lendemain. La Commission recevrait la délégation d'Israël dans les mêmes conditions immédiatement après la première réunion. Il ajoute qu'il se bornera à insister auprès des parties sur l'importance de la communication qui leur est faite et sur l'intérêt qu'il y a à lui donner une réponse étudiée.

Il souligne que les lettres qu'il a été convenu d'adresser à la délégation d'Israël et à la délégation de l'Egypte ayant un caractère confidentiel, il n'y aura pas lieu d'en parler en présence des autres délégations arabes.

A la suite d'une discussion au cours de laquelle le Secrétaire principal et M. Yalcin font remarquer les points communs qu'il y a entre les lettres en question, qui envisagent la création d'un Comité mixte entre l'Egypte et Israël pour la question des réfugiés de Gaza et, d'autre part, la procédure d'ensemble qui va être proposée à toutes les délégations par la Commission, M. ERALP (Turquie) propose d'ajouter aux deux lettres déjà approuvées par la Commission, et au dernier alinéa, la phrase suivante :

"La Commission vous prie d'examiner cette communication en relation avec la proposition d'ordre plus général qui a été soumise aujourd'hui aux délégations arabes, ainsi qu'à la délégation d'Israël."

Une telle addition aura pour effet de souligner le lien qui existe entre les deux questions sans risquer d'atténuer la portée de la proposition principale de la Commission.

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 11 h. 30.